

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Établissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Principaux d'Éducation
de l'Académie de Dijon

s/c

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

s/c

Messieurs les Inspecteurs d'Académie

Directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Rectorat

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon cedex
Téléphone
03.80.44.84.00
Télécopie
03.80.44.84.28
url [http://
www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

Cellule

Vie Scolaire

Affaire suivie par :
Gérard DONEZ

IA-IPR Établissements et Vie
Scolaire

Téléphone
03.80.44.86.26
Télécopie
03.80.36.21.08
mél :
[vie.scolaire@
ac-dijon.fr](mailto:vie.scolaire@ac-dijon.fr)

**Objet : PROJETS VIE SCOLAIRE 2010/2012 (dates de rentrée).
[Quand il n'y a pas de CPE ce courrier s'adresse au chef d'établissement]**

Les projets vie scolaire 2006/2009 (dans les établissements où ils ont été rédigés) doivent être évalués et reformulés cette année en fonction des enseignements, des résultats, des progrès ou des limites constatés pendant cette période. Dans les établissements où ils n'existent pas encore, il convient de procéder à une première rédaction qui doit s'inscrire dans le cadre de la contractualisation et du projet d'établissement.

Le document que vous trouverez en pièce jointe (sous un format Word qui vous permet une écriture simplifiée), ne doit pas être systématiquement transmis à la Cellule Vie Scolaire. Il doit être un outil de communication permettant à chaque membre de la communauté éducative de prendre connaissance des besoins des élèves de l'établissement, des objectifs qui en découlent en matière de politique éducative, des actions mises en place pour les atteindre et des modalités d'évaluation.

Le format du document (QUATRE pages et pas plus) permet de présenter TOUS les projets dans leur globalité. Des documents en annexe peuvent expliquer plus en détail les constats, les démarches, les résultats..., mais cette présentation concise est une des conditions de l'appropriation de la démarche et de la réussite du projet.

Sa rédaction est indissociable de celle du projet documentaire dont certaines des actions peuvent être complémentaires ou communes. Le partenariat avec le(s) professeur(s) documentaliste(s) est indispensable.

Nous vous invitons à réaliser cette rédaction en vous appuyant sur le conseil pédagogique qui doit être le lieu de discussion de votre projet.

Lors de nos visites dans les établissements (stagiaires personnels de direction ou stagiaire CPE, professeurs documentalistes), nous nous efforcerons de passer un moment avec vous pour parler de votre projet. Nous le ferons également lors des visites d'inspection des CPE que nous allons amplifier cette année.

Nous sommes à votre disposition, notamment dans le cadre des GDL, pour vous apporter l'aide dont vous pourriez avoir besoin.

Cordialement.

Gérard DONEZ

Michèle CAINE